



Madame, Monsieur,

La période estivale a été pour chacun d'entre nous l'occasion de profiter de belles journées et de faire une pause. Elle a été ponctuée par nos manifestations locales marquées par de franches réussites mais aussi par un second titre de champion du monde de football, nouvelle preuve que nos diversités deviennent une force quand nous nous unissons.

Déjà les enfants ont retrouvé les bancs de l'école de quatre jours et la forêt ne va pas tarder à reprendre ses parures d'automne.

Sur le plan municipal, cette rentrée est propice à l'aboutissement de plusieurs projets. Les procédures administratives et l'élaboration des dossiers de demandes de subventions peuvent paraître longues et fastidieuses.

Il faut néanmoins se féliciter de l'obtention de 60% d'aide pour le système de traitement antibactérien ultraviolet pour le réseau d'eau potable. Il devrait être mis en service ce mois d'octobre.

Le projet de travaux d'aménagement paysager et de sécurité routière va passer dans une phase plus concrète puisque les candidatures des entreprises sont en cours de vérification. J'espère signer l'ordre de service dans les prochaines semaines. D'ores et déjà, une subvention de 130000 euros est accordée dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux par l'État). C'est déjà une très bonne nouvelle, sachant que d'autres demandes sont en attente de décision auprès de la Région et du Département.

Cela nous permettra d'envisager d'autres projets. Je pense notamment à l'entretien de chemins communaux et à la modernisation de l'éclairage public dont un diagnostic est prévu cet hiver.

Comme souvent je renouvelle mes remerciements aux bénévoles des associations dont les animations ont obtenus un vif succès. Enfin permettez-moi de témoigner de la reconnaissance de l'ensemble du Conseil Municipal à notre secrétaire, Valérie PETIT, toujours à l'écoute de chacun et qui a abattu un gros travail administratif compte tenu des projets en cours.

A bientôt.

Le Maire, Luc FORGET

### Etat civil

#### Naissances :

- Alèssa SOHIEZ LOPES : 27/02/2018

#### Mariage :

- Jean-Paul DIDIER et Suzanne ODOUARD : 17/02/2018

#### Décès :

- Stéphanie FERON : 12/07/2018
- Marie-Thérèse DEBREUX : 25/07/2018

## Délibérations du 02 février 2018

### **OBJET : Désignation des délégués SENM et des suppléants**

Suite à l'adhésion au Syndicat d'Electrification du Nord Meusien (SENM) par délibération du 15 septembre 2017, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne les délégués et suppléants :

- délégués : M. FORGET Luc et M. GERARD Bernard
- suppléants : M. HUMBLET Jean-Louis et M. MAYLIN Marc

### **OBJET : Acceptation devis nouveaux logiciels COSOLUCE**

Le Maire présente au Conseil Municipal un devis de la société COSOLUCE pour l'élargissement de sa gamme de logiciels.

Le montant du devis avec des tarifs de 2017 s'élève à :

- 840 € HT pour l'installation du logiciel et la formation du personnel
- 354.95 € HT pour l'abonnement annuel.

Les prix sont actualisables au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de la société COSOLUCE et autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires.

### **OBJET : Participation ALSH extrascolaire du Contrat Enfance Jeunesse**

Le Maire présente au Conseil Municipal le Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2014-2017.

Pour l'année 2017, le Conseil Municipal décide de régler une subvention dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse pour un montant maximal de 3 549.11 €, à réception de la facture du Centre Social et Culturel de Montmédy.

Le Conseil Municipal est informé qu'une partie de cette subvention peut être remboursée par la CAF de la Meuse.

### **OBJET : Choix du locataire pour le logement communal situé 4, rue de la Mairie**

Vu le courrier de Mr FONTAINE Stevens résiliant son bail pour le logement communal situé 4, rue de la Mairie à VILLECLOYE.

Le Maire propose au Conseil Municipal Mme RESIBOIS Sandrine comme nouveau locataire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition du Maire de choisir Mme RESIBOIS Sandrine comme nouveau locataire du logement sus-mentionné situé 4, rue de la Mairie à VILLECLOYE, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018.

- Le montant de la caution est fixé à 1 mois de loyer.
- Le loyer s'élève à 365 €.

### **OBJET : Demande de subvention DETR pour travaux d'aménagement paysager, de sécurité routière et de continuité piétonne**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Villécloye va réaliser des travaux d'aménagement paysager, de sécurité routière et de continuité piétonne.

Le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet du maître d'œuvre d'un montant de :

375 676.40 € HT soit 450 811.68 € TTC, dont 236 988.40 € HT sont subventionnables par la DETR.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la Préfecture de la Meuse pour une subvention DETR concernant les dépenses mentionnées ci-dessus.

Le Conseil Municipal précise également que dans le cas où la ou les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel, le solde sera reporté par la part d'autofinancement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** la Préfecture de la Meuse pour les opérations susmentionnées, pour une subvention DETR.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel proposé par le Maire.
- **CHARGE** le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande de subvention.

## Délibérations du 26 mars 2018

### **OBJET : Vente de bois à Mr SCHROBILTGEN**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, la vente de 8 stères de bois à 20 €/stère à Mr SCHROBILTGEN Adelin pour un montant de 160 €.

### **OBJET : Acceptation devis BODET – Mise aux normes électriques du clocher**

Le Maire expose au Conseil Municipal un devis de l'entreprise BODET pour la mise aux normes électriques du clocher d'un montant de 2 867 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise BODET d'un montant de 2 867 € HT et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires.

## Délibérations du 26 mars 2018

### **OBJET : Demande de subvention pour installation d'un traitement de l'eau par ultraviolet**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'Agence de l'Eau pour une aide concernant l'installation d'un traitement de l'eau par UV

La Commune sollicite l'Agence de l'Eau sur les opérations suivantes :

#### **Installation d'un traitement de l'eau par ultraviolet**

pour une estimation d'un montant de 12 639 € HT pour l'opération mentionnée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** l'Agence de l'Eau pour les opérations susmentionnées, pour une aide.
- **CHARGE** le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande d'aide.

### **OBJET : Protection de captage - Signature conventions SAFER**

Dans le cadre de la protection de captage, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conventions établies par la SAFER :

- Une convention de prestations de service et de mise en réserves n°CP 55 18 0003 01
- Une convention Vigifoncier n° CV 55 18 0003 02

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal **AUTORISE** le Maire :

- à signer les conventions susmentionnées
- à faire toutes les démarches nécessaires pour la bonne application de celles-ci.

### **OBJET : Demande de subvention pour convention veille foncière**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'Agence de l'Eau pour une aide concernant la mise en place d'une convention veille foncière.

La Commune sollicite l'Agence de l'Eau sur les opérations suivantes :

#### **Convention veille foncière**

pour une estimation d'un montant de 750 € HT pour l'opération mentionnée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** l'Agence de l'Eau pour les opérations susmentionnées, pour une aide.
- **CHARGE** le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande d'aide.

### **OBJET : Acceptation devis ONF**

Le Maire expose au Conseil Municipal un devis de l'ONF pour les travaux en forêt de VILLECLOYE.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis estimatif de l'ONF :

- pour les travaux sylvicoles : 1 408.60 € HT.

### **OBJET : Acceptation mise en place du paiement TIPI**

Le Maire informe le Conseil Municipal que les collectivités territoriales ont la possibilité de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services via le dispositif TIPI (Titres Payables par Internet) fourni par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Le Maire propose donc au Conseil Municipal d'adhérer à la convention proposée par la DGFIP.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la mise en place du paiement en ligne via le dispositif TIPI à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, pour tous les types de recettes TIPI rôles et TIPI titres :
  - eau
  - loyers et charges logements communaux
  - locations terrains communaux
  - location chasse
  - affouages
  - taxes ordures ménagères logements communaux
  - chauffage logements communaux
  - photocopies aux associations
- autorise Le Maire à signer la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service TIPI et l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus aux budgets concernés.

## Délibérations du 10 avril 2018

### **OBJET : Vote des quatre taxes**

Après délibération, le Conseil Municipal décide de maintenir les mêmes taux qu'en 2017.

Le Conseil Municipal décide de retenir les taux des taxes directes locales pour l'année 2018 suivants :

- Taxe d'habitation (TH) : 12.18 %
- Taxe sur les propriétés foncières bâties (TFB) : 16.54 %
- Taxe sur les propriétés foncières non bâties (TFNB) : 25.60 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE)\* : 10.83 %

\* le cas échéant

## Délibérations du 10 avril 2018

### **OBJET : Acceptation devis Ernstberger - Portes de garage local mairie**

Le Maire expose au Conseil Municipal un devis de l'entreprise ERNSTBERGER pour le remplacement de portes de garage du local mairie d'un montant de 4 350 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise ERNSTBERGER d'un montant de 4 350 € HT et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires.

### **OBJET : Demande de subvention à la Région pour travaux d'aménagement paysager, de sécurité routière et de continuité piétonne pour l'attractivité du village**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Villécloye va réaliser des travaux d'aménagement paysager, de sécurité routière et de continuité piétonne pour l'attractivité du village.

Le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet du cabinet d'études Atelier Paysage d'un montant de : 375 676.40 € HT soit 450 811.68 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la Région pour une subvention concernant les dépenses mentionnées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** la Région pour les opérations susmentionnées, pour une subvention.
- **APPROUVE** le projet et le plan de financement prévisionnel proposé par le Maire.
- **CHARGE** le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande de subvention.

### **OBJET : Demande de subvention au Conseil Départemental pour travaux d'aménagement paysager, de sécurité routière et d'installation d'un abri de bus**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Villécloye va réaliser des travaux d'aménagement paysager, de sécurité routière et d'installation d'un abri de bus.

Le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet du cabinet d'études Atelier Paysage d'un montant de : 375 676.40 € HT soit 450 811.68 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le Conseil Départemental pour une subvention concernant les dépenses mentionnées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** le Conseil Départemental pour les opérations susmentionnées, pour une subvention.
- **APPROUVE** le projet et le plan de financement prévisionnel proposé par le Maire.
- **CHARGE** le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande de subvention.

### **OBJET : Indemnité de transport pour Mme PETIT Valérie**

Le Maire expose au Conseil Municipal que la secrétaire de mairie, Mme PETIT Valérie, a dû participer à la réunion du Conseil Municipal concernant le vote du budget hors de son temps de travail habituel.

Le Maire propose d'indemniser Mme PETIT Valérie de ses frais kilométriques, selon le barème en vigueur prévu par l'arrêté du 26 août 2008 fixant les taux des indemnités kilométriques des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte d'indemniser Mme PETIT Valérie de ses frais kilométriques selon le barème précité.

### **OBJET : Avenant Régie Salle polyvalente – Autorisation de signature du Maire**

Le Maire propose au Conseil Municipal de rédiger un avenant au contrat de régie « salle polyvalente » concernant les dépôts d'argent par le régisseur.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer l'avenant à la régie « salle polyvalente ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le Conseil Départemental pour une aide concernant l'installation d'un traitement de l'eau par UV.

La Commune sollicite le Conseil Départemental sur les opérations suivantes :

#### **Installation d'un traitement de l'eau par ultraviolet**

pour une estimation d'un montant de 12 639 € HT pour l'opération mentionnée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** le Conseil Départemental pour les opérations susmentionnées, pour une aide.
- **CHARGE** le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande d'aide.

### **OBJET : Demande de subvention – Amendes de police : Aménagement de sécurité routière et continuité piétonne**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le Département pour une aide sous forme des amendes de police concernant des dépenses d'investissement en 2018, pour les opérations suivantes :

#### **Aménagement de sécurité routière et continuité piétonne**

pour une estimation :

- des travaux d'un montant de 341 524 Euros HT
- des honoraires et études de 34 152.40 Euros HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** le Département pour une aide sous forme des amendes de police pour les opérations sus-mentionnées,
- **CHARGE** le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande d'aide.

## Délibérations du 24 juin 2018

### **OBJET : Adhésion au service « appui informatique » du centre de gestion**

Le Maire explique au Conseil Municipal que le centre de gestion, dans le cadre de son service informatique, a mis en place une nouvelle mission : la mise à disposition d'un délégué à la protection des données. Ce dernier a pour fonction principale de veiller à ce que la collectivité soit en conformité avec le règlement européen général de protection des données. Afin de réaliser cet objectif, il est chargé de :

- informer et sensibiliser sur la culture «informatique et liberté»,
- veiller au respect du cadre légal,
- analyser, auditer et contrôler les collectes de données,
- établir et maintenir une documentation accessible aux usagers,
- assurer en toute impartialité la médiation avec les personnes concernées,
- interagir avec la CNIL.

Le Maire présente les conditions d'adhésion à ce service, notamment les coûts et procédure.

Compte tenu du caractère obligatoire de la mise en œuvre du RGPD d'une part, et de l'impossibilité de procéder à une désignation au sein de l'effectif d'autre part, le Maire propose au Conseil d'adhérer à ce service.

Le Conseil Municipal décide l'adhésion au service « appui informatique du centre de gestion » à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 et autorise le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toutes pièces rendues nécessaires pour l'application de celle-ci.

### **OBJET : Acceptation devis EISCHORN – Système de traitement UV**

Le Maire expose au Conseil Municipal un devis de l'entreprise EISCHORN pour l'installation d'un système de traitement UV pour le réseau en eau potable de Villécloye d'un montant total de 12 639 € HT avec option de protection thermique interne.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise EISCHORN d'un montant de 12 639 € HT et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires.

### **OBJET : Concours du Receveur Municipal - Attribution d'indemnité**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982, précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au Journal Officiel du 17 décembre 1983 et fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux receveurs des communes et des établissements publics locaux,

Décide :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définie à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- de prendre acte de l'acceptation du Receveur municipal et de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour 2017
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Mme Carole PHILBERT, Receveur municipal
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30.49 euros pour l'année 2017.

### **OBJET : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2017**

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

**ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

**DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.

**DECIDE** de mettre en ligne le rapport validé sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

Un nouvel outil d'information est mis à disposition par la Codecom du Pays de Montmédy. L'application pour mobile « Pays de Montmédy » sera prochainement disponible sur le play store. Elle mettra à votre disposition les informations de la vie quotidienne ou culturelles mais vous permettra aussi d'avoir des notifications des événements y compris dans nos villages.

Je vous encourage à télécharger cette application

## AVIS A TOUS NOS LECTEURS

Des nouveautés seront disponibles prochainement dans votre bibliothèque courant octobre / Novembre. Nous vous attendons nombreux afin de les découvrir les mercredis et samedis de 14h à 16h !

Au plaisir de vous rencontrer prochainement,

L'équipe de la bibliothèque

## Affouages

Les inscriptions pour la saison 2018 2019 sont ouvertes. Merci de vous présenter en mairie avant le vendredi 2 novembre 2018.

Comptant sur votre compréhension.

## Information importante

Pour toute demande de document administratif ou certificat, il vous faudra OBLIGATOIREMENT présenter des justificatifs d'identité (livret de famille, carte d'identité...). Rien ne pourra être délivré sans cela.

**DANS LE COCHON ...**  
**TOUT EST BON !**



**VILLECLOYE**

### *Les Petites Cochonneries*

ELEVAGE THIERCY Fabrice - 55600 VILLECLOYE

Vente du producteur au consommateur de viande de porc - élevés sur paille et nourris exclusivement avec des céréales de la ferme

**Acheter en direct c'est soutenir une production locale et de qualité, à taille humaine, plus respectueuse de l'éleveur et de ses animaux**



Les Petites Cochonneries



06 - 86 - 83 - 44 - 05

(en cas d'absence laissez un message avec votre nom et numéro de téléphone)



fabrice.thiercy@orange.fr

# Nouveau !

#### Caissette de base :

10 kg environ

PRIX : 7€/kg

#### Contient :

- ✓ 3 kg environ de côtes
- ✓ 3 kg environ de rôti
- ✓ 1 kg environ de viande hachée
- ✓ 2 kg environ de grillades
- ✓ 1 kg environ de lard

#### Caissette gourmande :

10 kg environ

PRIX : 8€/kg

#### Contient :

- ✓ 3 kg environ de côtes
- ✓ 2 kg environ de rôti
- ✓ 1 kg environ de viande hachée
- ✓ 2 kg environ de saucisses de campagne
- ✓ 1 kg environ de cordons bleus
- ✓ 1 kg environ de grillades

#### Caissette barbecue :

5 kg environ

PRIX : 8,50€/kg

#### Contient :

- ✓ 1 kg environ de lard mariné
- ✓ 1 kg environ de brochettes
- ✓ 1 kg environ de saucisses de campagne
- ✓ 1 kg environ de saucisses au fromage
- ✓ 1 kg environ de côtes marinées



N'hésitez pas à prendre contact pour des informations et/ou pour réserver vos colis

#### Conditionnement :

- ✓ Viande emballée dans des sachets de congélation étiquetés (prix affiché)
- ✓ Viande mise sous vide (prix affiché + 0,50€/kg)

## FÊTE DE LA MUSIQUE

C'est le samedi 16 juin que s'est déroulée la fête de la musique sous un super soleil : une soirée de folie ! Une ambiance de dingue dirigée par un DJ au top et par la prestation du groupe NOT SO GENTLEMEN à qui nous disons un grand merci.

La restauration a été plus qu'un vif succès : les saucisses des Petites Cochonneries et du Marvil-lois ont disparu à vitesse grand V ainsi que les frites.

D'ores et déjà on peut se dire à l'année prochaine. Merci à vous pour votre présence car, sans vous, rien ne serait possible.

## BELOTE

Pour la troisième année consécutive s'est déroulé un concours de belote. Ce ne sont pas moins de vingt équipes qui sont venues s'affronter dans une ambiance conviviale. Félicitations à tous les participants !!!!



## *Quoi de neuf chez les Amis de Sainte-Ernelle ?*

### Au niveau des MANIFESTATIONS

L'association « Les Amis d'Ernelle » a organisé, le samedi 28 juin 2018 à 20h30, un concert de Jazz Manouch pour célébrer la venue de l'été.

Soirée réussie puisque nombreuses étaient les personnes qui avaient décidé de partager ce moment qui fut très agréable. Durant cette soirée, les bénévoles de l'association étaient très heureux d'offrir une petite restauration bien agréable. Cette soirée était en résumé très conviviale et ne demande qu'à être renouvelée. Elle a permis à l'association de faire un petit bénéfice. Merci à tous les bénévoles qui se sont investis pleinement dans l'organisation de cette soirée.



L'association vous donne rendez-vous d'ores et déjà le vendredi 16 novembre 2018 pour une soirée théâtrale avec La mouette et le chat qui lui apprit à voler, l'adaptation du merveilleux récit de Luis Sépulvéda qui aborde avec subtilité le thème de la Fraternité. **Alors, surtout, n'oubliez pas, le vendredi 16 novembre, c'est à la salle polyvalente de Villécloye qu'il faut être !**

### Au niveau des TRAVAUX

La source a fait l'objet de travaux importants qui ont perturbé plus ou moins l'écoulement de l'eau un certain temps.

Mais ces travaux étaient devenus une nécessité !

Comme vous avez pu le remarquer, les choses rentrent dans l'ordre.

Restent encore quelques travaux qui ne causeront plus les mêmes gênes.

Remercions encore tous les bénévoles pour leur implication et leur efficacité.

*Sainte-Ernellement vôtre,*

**Jean-Louis HUMBLET**  
*Président des Amis d'Ernelle*